



Prix Jérôme Lejeune

« Jeunes Chercheurs »

Règlement

Prix Jérôme Lejeune – Conseil Scientifique
Fondation Jérôme Lejeune
37 rue des Volontaires
F-75015 Paris

Article 1

Ce Prix a pour but d'encourager deux jeunes chercheurs travaillant dans le domaine suivant : **recherche à orientation thérapeutique dans la déficience intellectuelle d'origine génétique apparue dans la petite enfance.**

Article 2

Les chercheurs désirant déposer leur candidature à ce Prix devront avoir commencé leur deuxième année de travail de thèse ou avoir soutenu leur thèse avec succès depuis moins d'un an **dans une structure universitaire en France.**

Article 3

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la Fondation Jérôme Lejeune. Les dossiers dûment complétés doivent parvenir au Conseil Scientifique de la Fondation Jérôme Lejeune pour le **30/04/2014** au plus tard (le cachet de la Poste faisant foi) :

Prix Jérôme Lejeune - Jeunes Chercheurs
Fondation Jérôme Lejeune
37 rue des Volontaires
75015 PARIS

Article 4

Le Conseil Scientifique de la Fondation Jérôme Lejeune examinera les candidatures et délibérera en mai 2014.

Article 5

Le montant de chaque Prix sera de 10.000 euros.

Article 6

Le Prix Jérôme Lejeune sera officiellement décerné **en fin d'année 2014** (date à préciser). La présence du chercheur à cette remise est indispensable sous peine d'annulation du prix.

Article 7

Les chercheurs lauréats du Prix Jérôme Lejeune devront remettre un compte-rendu d'activité à la Fondation Jérôme Lejeune environ un an après la réception du Prix. Ils devront également remercier la Fondation Jérôme Lejeune dans leur thèse, si elle n'a pas encore été soutenue, et dans chaque publication effectuée à partir de ce travail. Ils transmettront un exemplaire de leur thèse et des publications à la Fondation Jérôme Lejeune en version électronique.

Article 8

Parmi les travaux présentés, au moins un des Prix sera décerné à un travail portant sur la trisomie 21 ou sur l'X fragile. Ce travail devra respecter le label éthique de la recherche de la Fondation Jérôme Lejeune : http://www.fondationlejeune.org/images/documents_pdf/CharteEthiquePrix2014.pdf

Article 9

Le seul fait de déposer sa candidature implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 10

Au cas où le Jury estime qu'aucun travail ne présente de valeur suffisante, le Prix ne sera pas attribué cette année.

Contact :

Conseil Scientifique
+ 33 (0)1 5658 5638
conseilscientifique@fondationlejeune.org
www.fondationlejeune.org